



# FINANCEMENT ÉLIGIBLE

## CONTEXTE

Financement par le fonds Economie Circulaire de l'ADEME

## PRÉREQUIS

Ne pas être déjà adhérent à un éco-organisme d'emballage

[Cf. document officiel](#)

Critères du projet :

- Sujet : Réemploi d'emballages ou de contenants, avec obligation d'être recyclable
- Catégories :
  - Études (diagnostic, étude de faisabilité)
  - Expérimentations (tests à petite échelle) préalables à un invest.
  - Investissements (mais avec preuves à l'appui d'une étude économique & écologique) \*
- Localisation : nationale

### \* Opérations éligibles

- ❖ Outils de lavage, de tri, de contrôle
- ❖ Outil d'approvisionnement pour du réemployable
- ❖ Équipements logistiques pour mieux gérer la reverse

### Opérations non éligibles

- ❖ Construction / rénovation du bâti
- ❖ Achat de véhicules pour la logistique
- ❖ Achat de contenants pour présenter les produits en PDV
- ❖ Achats d'accessoires pour les employés

## TIMING

Pour l'année en cours

→ Réponse sous X mois



## FINANCEMENT

Plafonds de la contribution selon la catégorie :

- Étude ou expérimentations
  - 80% sous forme de subventions (TBC taille de l'entreprise)
- Investissement
  - 60% pour les petites entreprises
  - 40% pour les grandes entreprises

NB : Qualification de l'entreprise entre petite, moyenne ou grande selon la définition UE (dépendant du nombre de salariés)

### À noter :

- Contribution totale plafonnée à 1M€
- Majoration de :
  - +15% pour les DOM
  - +5% pour la Corse

## DOSSIER DE CANDIDATURE

À réaliser sur AGIR

- Informations à saisir
  - Éléments administratifs
  - Description & contexte du projet
  - Objectifs & résultats attendus
  - Coûts & détails des dépenses
- Pièces jointes à fournir
  - Argumentant la(es) étude(s) préalable(s)
  - Devis
  - Docs ci-dessous complétés :
    - [Fiche incitative de l'aide](#)
    - [Attestation de santé financière](#)
    - [Fiche ODD](#)
  - Si Investissement :
    - [Volet technique](#)
    - [Volet financier](#)

## MODALITÉS DE FINANCEMENT

- En 1 ou plusieurs versements, selon le contrat de financement en vigueur
  - a. Possible d'échelonner les versements en 3 à 4 fois
- Sur présentation des éléments techniques et financiers (notamment l'état récapitulatif global des dépenses) et de rapports d'avancement et final.
- **Attention**, en cas de manquement, une restitution de l'aide peut-être demandée